

MAIRIE
de
DONNENHEIM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr KAPPS Christophe - Mr SCHISSELE Stéphane – Mr RIVAUD Benjamin – Mr GILLIG Thomas (**arrive au point 1**) – Mme RIBSTEIN Catherine – Mr HERTZOG Frédéric - Mme HASE-TARIANT Brigitte.

Membres absents excusés : Mr PIERRON Jérôme donne procuration à Mr RIVAUD Benjamin.
Mr RIFF Aurélien donne procuration à Mr HERTZOG Frédéric.
Mme HAMM Leslie donne procuration à Mme RIBSTEIN Catherine

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2017.
- 2) Projet du SIVU (aménagement du plateau).
- 3) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Donnenheim.
- 4) Achat de tables et de bancs (meubler extérieur).
- 5) Majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis.
- 6) Orientation aménagement salle polyvalente.
- 7) Orientation aménagement de l'ancienne cour de l'école.
- 8) Appel de la Commune au CAUE et à l'ATIP pour l'avant-projet des aménagements salle polyvalente et ancienne cour de l'école.
- 9) Divers.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Engagement d'un agent en contrat saisonnier

**Le Conseil Municipal accepte par 10 voix Pour dont 3 procurations,
le rajout de ce point.**

Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2017.
- 2) Engagement d'un agent en contrat saisonnier.
- 3) Projet du SIVU (aménagement du plateau).
- 4) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Donnenheim.
- 5) Achat de tables et de bancs (meubler extérieur).
- 6) Majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis.
- 7) Orientation aménagement salle polyvalente.

- 8) Orientation aménagement de l'ancienne cour de l'école.
- 9) Appel de la Commune au CAUE et à l'ATIP pour l'avant-projet des aménagements salle polyvalente et ancienne cour de l'école.
- 10) Divers.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2017.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2017.

Monsieur RIVAUD Benjamin informe que le procès-verbal transmis n'était pas complet.

Le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 3 procurations, d'ajourner le vote de ce procès-verbal à la prochaine séance.

2) Engagement d'un agent en contrat saisonnier.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il envisage d'engager un agent en contrat saisonnier pour faire face à l'accroissement d'activité mais aussi pour la continuité du travail lors des congés de l'agent communal. L'agent signera un contrat saisonnier de 20h par semaine pour les mois de juillet et août 2017. Il est impératif que l'agent saisonnier soit majeur et détenteur du permis de conduire pour pouvoir utiliser le tracteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix Pour dont 3 procurations et 1 Abstention, la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

- Entretien et maintenance des espaces verts (tonte, arrosage, désherbage...).
- Entretien et maintenance des espaces publics.
- Vidange des poubelles publiques.
- Ramassage des déchets sur la voie publique.
- Participation aux diverses tâches du service technique.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : juillet et août soit deux mois.

3) Projet du SIVU (aménagement du plateau).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HERTZOG Frédéric.

Ce dernier présente les détails des structures qui seront mises en place et précise que le projet global coûtera 37 252,80 € TTC pour le plateau d'évolution et 12 260,00 € TTC pour les jeux et agrées.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'attendre les réponses aux demandes de subventions faites par le SIVU aux différents organismes. L'estimation des subventions pourrait être de 9 000 à 12 000 €.

Monsieur SCHISSELE Stéphane rappelle que lors du précédent conseil municipal, quelques précisions étaient demandées par rapport à l'avis de la chambre d'agriculture quant au positionnement du city stade.

Monsieur GILLIG thomas conseille de prendre l'attache de l'assureur pour éviter tout problème par la suite. Il donne l'exemple d'un enfant qui entre dans la propriété RIFF pour y récupérer un ballon.

Monsieur RIVAUD Benjamin pense qu'il faudra bien évidemment sécuriser au maximum les structures mais que nul n'est à l'abri sinon il faudrait en grillager tous les terrains.

Monsieur le Maire informe que le coût définitif de ce projet incombant à la commune de Donnenheim ne devrait pas dépasser les 15 000 €, subventions déduites.

4) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Donnenheim.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, le mandat des membres en exercice étant venu à échéance.

Il explique que les membres sont nommés pour six ans parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitant ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et l'autre par le Conseil Municipal.

En conséquence, il appartient à l'assemblée de proposer cinq personnes (trois titulaires, deux suppléants) autres que celles présentées par la Chambre d'Agriculture. Les intéressés doivent être de nationalité française, jouir de leurs droits civils et avoir atteint leur majorité. Le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui est membre de droit et n'a donc pas à être proposé.

Monsieur le Maire suggère aux élus de proposer la nouvelle liste de 5 membres (3 titulaires et 2 suppléants) en tenant compte de la liste proposée par la Chambre d'Agriculture, les représentants de la commune sont :

Membres titulaires :

- ADAM Gilbert demeurant 35 rue Principale à 67170 DONNENHEIM
- RIFF Aurélien demeurant 62 rue Principale à 67170 BILWISHEIM
- GRASS Marc demeurant 02 rue du Village à 67170 DONNENHEIM

Membres suppléants :

- FISCHER Marie-Thérèse demeurant 18 rue Principale à 67170 DONNENHEIM
- FISCHER Agnès demeurant 10 rue du Villages à 67170 DONNENHEIM

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
décide par 11 voix Pour dont 3 procurations,**

- de proposer les candidatures suivantes au titre des propriétaires remembrés présentés par le Conseil Municipal, à savoir :

Membres titulaires :

- ADAM Gilbert demeurant 35 rue Principale à 67170 DONNENHEIM
- RIFF Aurélien demeurant 62 rue Principale à 67170 BILWISHEIM
- GRASS Marc demeurant 02 rue du Village à 67170 DONNENHEIM

Membres suppléants :

- FISCHER Marie-Thérèse demeurant 18 rue Principale à 67170 DONNENHEIM
- FISCHER Agnès demeurant 10 rue du Villages à 67170 DONNENHEIM

5) Achat de tables et de bancs (mobiliier extérieur).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sport et Loisirs de Donnenheim souhaite augmenter le nombre de garnitures tables et bancs. Ces garnitures, pour un usage extérieur, sont exclusivement réservées aux manifestations sportives et culturelles du village. La commune possède actuellement 20 garnitures, il serait souhaitable de doubler le nombre de garnitures. Le Président de l'A.S.L. s'est chargé de faire établir un devis auprès de la menuiserie BERTIN, spécialiste du mobiliier extérieur en sapin. L'ensemble des 20 garnitures comprenant 20 tables de dimension 70 cm x 220 cm + 40 bancs pliants de 25 cm x 220 cm pour un montant HT de 3 164,60 € soit 3 797,52 € TTC.

Mesdames HASE-TARIANT Brigitte et RIBSTEIN Catherine soulèvent le fait que les achats soient réalisés avant la demande de délibération.

Monsieur RIVAUD Benjamin explique que Monsieur LAUTERBACH Gabriel, Président de l'Association Sports et Loisirs de Donnenheim a commandé rapidement ce qui a mis le Maire devant le fait accompli. Il rappelle que l'ASL est le moteur des manifestations de ce village.

Monsieur GILLIG Thomas est tout à fait d'accord sur le fait d'aider les associations ainsi que l'achat de tables et de bancs mais regrette de devoir voter après l'achat validé par le Maire. Il demande à l'ASL d'anticiper pour les prochains achats.

Monsieur SCHISSELE Stéphane soulève le problème du rangement de tout ce matériel.

Monsieur HERTZOG Frédéric pense que le Maire a eu raison de prendre les devants car il ne va pas réunir le conseil municipal tous les jours pour toutes les décisions à prendre au quotidien.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
décide par 11 voix Pour dont 3 procurations,**

- d'autoriser le Maire à valider le devis la menuiserie BERTIN pour un montant de 3 797,52 € TTC.
- de mandater cette facture à l'investissement sous le compte 2184.

6) Majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

Monsieur le Maire informe que le propriétaire des parcelles dites « La Houblonnière » cadastrées section n° 03 parcelles n°59 et n° 74 et section n°16 parcelle n°242 souhaite urbaniser soit en partie soit en totalité ses parcelles. Après de nombreux échanges avec le propriétaire, celui-ci souhaite commencer par la parcelle n°242 section n°16. Ce qui laisserait une dent creuse avec une houblonnière en plein milieu de notre village. La commune de Donnenheim dispose depuis le 16 mai 2011 d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé. Monsieur le Maire pense qu'il est souhaitable que l'urbanisation dans notre village élimine les dents creuses. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les différents propriétaires de terrains constructibles ont été contactés afin de connaître leur projet d'urbanisation dans un futur proche. Nous avons actuellement une école et un lotissement séparés du village par un champ d'une superficie de 2 hectares 04 ares. Ce terrain est classé agricole dans notre PLU. Pour que cette « dent creuse » soit constructible, une révision du PLU est nécessaire. Depuis le premier janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a repris la compétence des PLU en vigueur. La prochaine révision du PLU de Donnenheim sera donc effectuée sous la tutelle de la C.A.H.

Il est important que l'urbanisation des parcelles cadastrées section n°03 parcelles n°59 et n° 74 soient urbanisées en priorité, d'autre part, les problématiques de réseau assainissement et d'eaux pluviales ne sont pas négligeables en particulier en raison de l'imperméabilité de notre sol.

Monsieur le Maire rappelle que le point « majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis » a été intégré à l'ordre du jour pour que le conseil municipal ai connaissance de la problématique des dents creuses et des possibilités offertes à la commune d'inciter les propriétaires à construire sur lesdites parcelles.

Mais aussi pour qu'un débat s'engage sur les priorités de construction dans notre village afin que l'urbanisation de celui-ci soit cohérent en respectant le PLU mais aussi en éliminant les dents creuses et d'éviter l'utilisation de terres agricoles pour les nouvelles constructions. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les parcelles cadastrées section 03 n°59 et n°74 devront être urbanisées en premier, mais comme le permet le PLU, l'ensemble des trois parcelles section n° 03 parcelles n°59 et n° 74 et section n°16 parcelle n°242, pourrait être urbanisé ce qui d'après Monsieur le maire est cohérent et répond aux problématiques d'assainissement, de déplacement et d'accès aux terres agricoles.

Un débat s'engage.

Monsieur HERTZOG Frédéric ne comprend pas le fait de forcer une personne à bâtir son terrain et dans la négative, le pénaliser par une taxe qui ne serait pas moindre.

Madame HASE-TARIANT Brigitte pense qu'il n'est pas normal de laisser ce terrain comprenant une houblonnière au milieu des maisons d'habitations. Les voisins sont directement impactés par les nuisances des traitements des cultures.

Monsieur SCHISSELE Stéphane précise que si l'on ne densifie pas à l'intérieur du village, il faudra forcément prendre des terres agricoles.

Monsieur RIVAUD Benjamin demande pourquoi il ne serait pas possible de classer la parcelle n°242 en zone agricole ?

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible pour l'instant de déclasser cette parcelle puisqu'elle est classée en zone AUI donc constructible.

Monsieur KAPPS Christophe signale qu'il faudra aussi penser au réseau eau, à la cohérence globale de la circulation etc...

Monsieur RIVAUD Benjamin précise que deux autres propriétaires seraient impactés, la famille RITLENG et lui-même.

Monsieur le Maire explique que cette taxe pourra être instaurée par secteur et par priorité d'aménagement. L'ATIP et les services de recouvrement des taxes foncières de Schiltigheim ont été contactés.

Monsieur RIVAUD Benjamin demande à ce que l'on distingue les différents cas car les enjeux ne sont pas les mêmes. Il ne faut pas pénaliser tout le monde avec cette taxe. Dans ce cas précis, il y a deux particuliers et un investisseur.

Monsieur KAPPS Christophe demande jusqu'où peuvent aller les prérogatives du Maire lors du dépôt de permis ?

Monsieur le Maire est le seul responsable légal pour la signature des documents concernant les droits du sol (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...). Lors de l'établissement d'un permis d'aménager (lotissement), l'avis est demandé au conseil municipal en ce qui concerne l'embellissement, les dimensions des voiries, les matériaux utilisés etc...

Monsieur GILLIG Thomas demande ce qu'il se passerait si la chambre d'agriculture et la DDT émettait un avis défavorable ?

Monsieur le Maire informe que l'avis de la chambre d'agriculture, même défavorable, pour un permis d'aménager demandé sur les parcelles concernées ne pourra aboutir étant donné que les terrains sont classés constructibles.

Monsieur KAPPS Christophe comprend bien qu'il sera possible de prioriser les différentes parcelles.

Monsieur GILLIG Thomas demande si le raccordement se fera sur la parcelle 242 et précise qu'il faudra faire attention au droit de passage. Il propose de notifier dans le courrier à adresser au propriétaire qu'il y aura un problème de passage dû à la taille importante de son terrain et à l'exploitation agricole en arrière-plan.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un temps de réflexion de trois mois (prochain conseil municipal fin septembre) pour la majoration ou non de la taxe foncière sur les terrains non bâtis. Le courrier destiné au propriétaire sera transmis aux conseillers avant envoi. Pour l'instant, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique étudie la faisabilité de la mise en place d'une telle majoration selon les textes de loi en vigueur.

7) Orientation aménagement salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe que la visite de sécurité de la salle aura lieu cet été.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire part de leurs idées quant à la future rénovation de la salle.

Monsieur GILLIG Thomas pense qu'il serait judicieux de travailler sur des plans élaborés par les anciens conseillers municipaux qui visaient déjà à agrandir la cuisine vers l'extérieur.

Principales modifications évoquées :

- Local rangement tables et chaises
- Changement plafond, sol, mur (vérifier s'il y a de l'amiante)
- Toilettes
- Cuisine (rendre plus fonctionnelle)
- Bar
- Eclairage
- Vestiaires
- Four à tartes flambées, barbecue
- Limiteur de volume sonore
- Ventilation, clim
- Local poubelles
- Système d'alarme

Monsieur RIVAUD Benjamin propose de reprendre cette liste et de trier les propositions par priorité et précise qu'il faudra garder la même capacité, rendre la salle plus fonctionnelle, se débarrasser de ce qui serait encombrant.

Madame HASE-TARIANT Brigitte rappelle que cette salle a été construite pour les réunions des associations ou pour de petites manifestations. Elle approuve le fait de ne pas augmenter la capacité de la salle puis évoque les nuisances qui lui incombent assez souvent lors des locations.

En conclusion, Monsieur le Maire propose d'établir un avant-projet qui sera soumis à un architecte par la suite.

8) Orientation aménagement de l'ancienne cour de l'école.

Monsieur le Maire souhaite également lister les différentes idées des conseillers :

- Arracher les garages et auvent
- Aménagement parking ?
- Création de locaux pour rangement matériel communal et associations
- Toilettes mutualisés extérieurs
- Prévoir emplacement pour panneaux électoraux
- Locaux école pour la commune et local rue du Village pour l'ASL ?

9) Appel de la Commune au CAUE et à l'ATIP pour l'avant-projet des aménagements salle polyvalente et ancienne cour de l'école.

Monsieur le Maire propose deux réunions de travail durant l'été pour finaliser l'avant-projet courant du mois de septembre. Suite à cette pré-étude, la commune prendra l'attache du CAUE pour l'aménagement intérieur et extérieur des différents bâtiments et l'ATIP pour l'urbanisation autour des bâtiments publics.

A ce jour, Monsieur SCHISSELE Stéphane préparera un dossier de pré-étude pour le CAUE.

10) Divers.

a) Brosse de désherbage :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Bilwisheim souhaite acquérir du matériel de désherbage mécanique. Ce matériel sera fixé à l'arrière du tracteur. L'achat mutualisé de ce matériel serait intéressant pour nous vu le peu d'utilisation, utilisation saisonnière principalement. Une subvention sera demandée à l'agence de l'eau.

b) Auto-laveuse pour la salle polyvalente :

Monsieur KAPPS Christophe informe les conseillers que l'achat d'une auto-laveuse serait nécessaire, le lavage mécanique étant rapide efficace et peut être autonome par son énergie (batterie).

c) Nuisances des traitements de cultures rue des Cigognes :

Madame RIBSTEIN Catherine informe le conseil municipal que les riverains de la rue des Cigognes se plaignent du traitement effectué par l'agriculteur exploitant le champ de betteraves pendant les heures chaudes de l'après-midi. Monsieur le Maire lui demande de s'adresser à Monsieur SCHNEIDER, locataire de cette parcelle, sur le type de produits utilisés, les contraintes liées à ce ou ces produits, paramètres d'utilisation de ce ou ces produits.

d) Positionnement dangereux de l'arrêt de bus :

Monsieur RIVAUD Benjamin signale que l'emplacement de l'arrêt de bus devant la ferme RITLENG est dangereux lorsque le bus y stationne car il n'y a aucune visibilité pour doubler.

e) Demande de contrôle à la gendarmerie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande sera adressée à la gendarmerie de Brumath pour vérifier l'ensemble de la signalétique de notre commune en particulier les deux points cités plus haut.

f) Marquage sur la RD758 entre Bilwisheim et Donnenheim :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le marquage sur la RD758 entre Bilwisheim et Donnenheim est prévu courant de l'été. Le bon de travail a été validé par la C.A.H. et remis à l'entreprise concernée. Monsieur le Maire se chargera de relancer les services techniques de la C.A.H. pour la planification de ce travail.

Sur ce, la séance est close à 22h40.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Monsieur RIVAUD Benjamin	

Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame HAMM Leslie	Procuration à RIBSTEIN Catherine
Monsieur HERTZOG Frédéric	
Monsieur PIERRON Jérôme	Procuration à RIVAUD Benjamin
Monsieur RIFF Aurélien	Procuration à HERTZOG Frédéric
Madame RIBSTEIN Catherine	
Monsieur GILLIG Thomas	Arrive au point 1